

Compte rendu SNUipp FSU du groupe Blanchet vendredi 7 mai 2021

Pour le SNUipp FSU : ALLANIC Hélène

Présents : l'IA-DASEN, l'IENA, la référente direction d'école de la DSDEN 02 et les directrices et directeurs d'école membres du groupe Blanchet.

Ce groupe de travail a été réuni pour aborder plusieurs points d'information ainsi que faire la synthèse des travaux menés en petits groupes. Pour rappel, le SNUipp FSU a assisté à tous ces petits groupes de travail pour y apporter une vision collective et non individuelle de la direction d'école.

L'IA-DASEN rappelle que ce travail collectif de concertation et de mise au point a permis des avancées, avec toujours l'objectif d'améliorer les conditions de travail de la direction d'école. Parfois la mise en place est un peu lente, mais il essaie de mettre en œuvre toutes les préconisations émises depuis novembre.

1. Point sur le projet de texte sur la direction d'école : projet de loi dite « Rilhac »

Un directeur d'école, qui participe au groupe de directeurs de la député Rilhac présente son travail et son rôle dans ce groupe. Il précise que la députée veut défendre la fonction de la direction d'école, sans forcément donner un statut particulier, car la fonction de direction n'est pas la même que la fonction d'enseignement. Actuellement, le rôle est surtout un rôle de veille car après le passage à l'assemblée, la loi est proposée au Sénat qui fait évoluer le texte avec des modifications. La veille consiste à ce que la loi reste favorable à la direction d'école.

Le SNUipp FSU n'intervient pas sur ce point précis en groupe de travail car ce n'est pas le lieu pour porter ses revendications.

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/direction-d-ecole-le-senat-tente-de-faire-sa-loi>

2. Nouveaux textes sur les décharges et sur le CAFIPEMF

Un BO est paru le 6 mai 2021 améliorant **les décharges des directions** 1-2-3 classes.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENH2110199C.htm>

L'IENA précise que le cadre décrit sera respecté car la carte scolaire de l'IA-DASEN en prend compte.

Les améliorations consistent en un passage de 4 à 6 jours pour les chargé.es d'école et un passage de 10 à 12 jours pour les directions de 2-3 classes. Ces jours sont fractionnables.

Pour les directions de 4 classes et plus, un personnel est affecté pour compléter le service.

ATTENTION : beaucoup auront un M2 alternant, les propositions vont s'organiser bientôt. Une indemnité d'accompagnement du M2 alternant sera versée, soit 600 € par an.

Concernant **le CAFIPEMF**, un directeur d'école déchargé de classe passera l'épreuve 2 dans le cadre de l'animation de son conseil de maîtres ou de cycle ou d'école. Les modalités seront pour l'année prochaine bien que le décret s'applique immédiatement.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043475491>

3. Présentation des travaux des « sous-groupes » Blanchet

La présentation de la synthèse des travaux des 4 sous-groupes est faite par la référente direction d'école. Le SNUipp FSU est intervenu autant que besoin pour apporter des précisions sur ses propositions ainsi que rectifier certaines formulations qui ne correspondaient pas à ses interventions.

(cf compte rendu des précédents groupes de travail par le SNUipp FSU 02)

Concernant le diagnostic sécurité, nécessaire pour faire un état des lieux avant de renseigner les PPMS, l'IA-DASEN informe qu'il sera accompagné. Les équipes mobiles de sécurité du rectorat, plutôt déployées dans le 2nd degré, vont se déployer dans le 1^{er} degré pour aider au diagnostic, ainsi que la conseillère départementale de prévention. Il ne faut pas s'alarmer si de telles personnes se mettent en contact avec les écoles.

Concernant les dotations TNE, le matériel appartient à l'Etat, Il est donc prêté aux écoles. Les dotations ont vocation à réduire la fracture numérique. Le prêt aux familles est un aspect fondamental.

En cas de détérioration, en aucun cas, ni l'école, ni la famille n'est responsable du matériel détérioré. Par contre, ce n'est pas le budget TNE qui remplacera le matériel. Cela pourra se faire dans le cadre du « plan de relance » par exemple.

Le plan de relance n'est pas à la main de l'éducation nationale mais des collectivités, à hauteur de 500 000€ pour le département. Celui-ci pourrait permettre de doter les écoles maternelles, compléter des dotations...ect...

Dixit l'IA-DASEN : « L'histoire TNE est achevée, mais pas celle du numérique dans l'Aisne ».

La référente de la direction d'école passera d'un mi-temps à un temps plein pour exercer ses missions l'an prochain. Le SNUipp FSU accueille favorablement la nouvelle.

L'IA-DASEN annonce que la référente sera formée par les assistantes sociales conseillères techniques afin d'accompagner les directions dans les démarches de renseignement IP.

4. La semaine départementale de la direction d'école

La semaine de la direction se déroulera les 21, 22, 24 et 25 juin 2021. Les directions d'école de 4 classes et plus vont recevoir par « GAÏA » une proposition d'inscription.

Cette semaine vient en complément des 3 webinaires. A ce jour, les modalités retenues sont une formation en présentiel, mais cela dépendra des conditions sanitaires.

Donc, pour les directions 4 classes et plus : 1 journée pour chaque directrice ou directeur d'école, choix d'ordre de priorité parmi les 3 thèmes retenus par la DSDEN sur GAÏA, convocation avec prise en compte des frais de déplacement.

Le SNUipp-FSU intervient car la journée de formation se déroulera sur la journée de décharge, rappelle que c'est en désaccord avec le BO du 6 mai et demande quand les directions 1-2-3 classes vont bénéficier de formation.

L'IA-DASEN annonce qu'actuellement, il existe des tensions dans le remplacement. Pour les directions 1-2-3 classes, il envisage de la formation entre septembre et novembre où la tension est moindre. Il remercie le SNUipp-FSU de rappeler que le DASEN doit suivre le BO, ce qu'il fera.

A la demande du SNUipp-FSU, l'IA-DASEN répond favorablement à la demande de participation des membres du groupe Blanchet aux journées de formation de la semaine de la direction d'école, et ce, même s'ils.elles ont une direction 1-2-3 classes.

A la demande du SNUipp FSU, l'IA-DASEN répond qu'il est favorable à la poursuite du groupe Blanchet l'an prochain et sollicite les thèmes qui pourraient être abordés.

Le SNUipp-FSU, face à la non réponse du rectorat, demande s'il est possible de travailler sur des pistes pour les directions d'école lorsqu'il faut gérer en urgence le non brassage des classes quand un.e collègue est absent.e et non remplacé.e (ce qu'il est possible de faire, ce qu'il ne l'est pas).

Le SNUipp-FSU demande d'établir une cartographie du métier de la direction d'école pour avoir un suivi des risques psychosociaux lié aux missions et fonctions de direction.

Il est demandé un travail sur le pilotage par la direction d'école.

Il est demandé que les directions d'école du département soient informées des travaux et avancés du groupe Blanchet. L'IA-DASEN imagine « la lettre du groupe Blanchet » mais laisse à la réflexion du groupe un mode de communication.

L'IA-DASEN remercie les membres pour leur implication positive dans ce groupe Blanchet.